

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 429X-CA-6591

concernant la correction budgétaire 2020-2021

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-neuvième réunion (extraordinaire) tenue le lundi 31 août 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 2 e) du *Règlement général 4* de l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 56.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les consignes du gouvernement et du ministère de l'Enseignement Supérieur en lien avec la pandémie;

ATTENDU les effets de la pandémie sur les opérations de l'Université;

ATTENDU la nécessité de prévoir une marge budgétaire suffisante pour le fonctionnement de l'Université;

ATTENDU l'offre de cours en présentiel et en non-présentiel;

ATTENDU les mesures de distanciation et les mesures sanitaires à mettre en place;

ATTENDU la base budgétaire 2020-2021 adoptée par le conseil d'administration en avril dernier;

ATTENDU les règles budgétaires 2020-2021;

ATTENDU la possibilité d'une deuxième vague de la pandémie;

ATTENDU la révision budgétaire à l'automne;

ATTENDU les orientations budgétaires 2020-2021;

ATTENDU les explications de la rectrice et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à la rectrice une marge de dépenses budgétaires supplémentaire de 750 000 \$ au budget 2020-2021 pour permettre d'assurer le fonctionnement de l'Université dans le respect des consignes gouvernementales et dans le souci de respecter la mission d'enseignement et de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Marie-Eve Henrichon,
Adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

Pour le secrétaire général, André J. Roy

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 429X-CA-6592

concernant l'approbation d'un virement interfonds discrétionnaire de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour l'exercice financier 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingt-neuvième réunion (extraordinaire) tenue le lundi 31 août 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 56.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 7* de l'Université du Québec « États financiers »;

ATTENDU l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant les virements interfonds;

ATTENDU la confirmation des calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO à émettre par le MES pour l'exercice financier 2019-2020;

ATTENDU la préparation des états financiers et le surplus estimé au fonds de fonctionnement par le service des finances pour l'exercice financier 2019-2020;

ATTENDU la pertinence de procéder à un virement interfonds discrétionnaire;

ATTENDU les projets et les priorités de développement de l'UQO;

ATTENDU les explications de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le virement interfonds discrétionnaire suivant pour l'exercice financier 2019-2020 :

- Achat de mobilier et d'équipements : 300 000 \$

D'APPROUVER que ce virement interfonds discrétionnaire pour l'achat de mobilier et d'équipements soit ajusté par tranches de 1 000 \$, advenant qu'une somme différente soit confirmée par les calculs définitifs des subventions octroyées pour l'exercice financier 2019-2020.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Marie-Eve Henrichon,
Adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

Pour le secrétaire général, André J. Roy